



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 61325

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange souhaite interroger M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les possibilités pour une communauté d'agglomération (CA) de prendre une participation dans une société d'économie mixte (SEM) d'aménagement, en rachetant les parts détenues par une commune membre de la CA, dont le maire est à la fois président de la SEM et vice-président de la CA en charge de l'économie et de l'aménagement. Il souhaite notamment savoir quelles sont les formalités à observer lors des appels d'offres et des procédures de passation de marchés publics, afin de s'affranchir de tout risque juridique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61325

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3154